

LA VOIX

Paroisses de : SIBRET - MORHET CHENOIGNE



21^{ème} année

Unité pastorale de Vaux-sur-Sûre

Abbé Philippe MEYER, curé Place du Marché, 5 (V/S) [0493/83.48.76]	Abbé Roger DUNIA Remoiville, 8 (V/S) [0474/49.96.19]	Abbé Bernard LOZET Chaumont, 18 (V/S) [0475/73.62.52]
----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

Numéro 258
Avril 2022



Année C
S. Luc



	LES SAMEDIS	LES DIMANCHES
Sem 01	18H00 Nives – 18H30 Assenois	09H30 Juseret – 11H00 Sibret et Rosières
Sem 02	18H00 Nives - 18H00 Morhet	09H30 Hompré – 11H00 Sibret et Vaux/Sûre
Sem 03	18H00 Nives – 18H30 Remichampagne	09H30 Lescheret – 11H00 Sibret et Bercheux
Sem 04	18H00 Nives - 18H00 Chenogne	09H30 Remoiville – 11H00 Sibret et Vaux/Sûre
<i>Le samedi 30 avril étant lié au dimanche 1^{er} mai donc messe à SIBRET (18h)</i>		

A partir du 1^{er} mai, cette grille-horaire des messes dominicales sera légèrement
↑ **modifiée comme annoncé sur le bulletin précédent.**

EDITORIAL

Nous avons reçu la foi de nos pères.
Audience du mercredi 25 juin 2014 (Extraits)

Personne ne devient chrétien tout seul ! On ne fait pas de chrétiens en laboratoire. Le chrétien fait partie d'un peuple qui vient de loin. Le chrétien appartient à un peuple qui s'appelle Eglise et cette Eglise en fait un chrétien le jour de son baptême puis lors de l'itinéraire de la catéchèse et ainsi de suite. Si nous croyons, si nous savons prier, si nous connaissons le Seigneur, si nous pouvons écouter sa parole, si nous le sentons proche et que nous le reconnaissons dans nos frères, c'est parce que d'autres, avant nous, ont vécu la foi et nous l'ont transmise. Nous avons reçu la foi de nos pères, de nos ancêtres et ils nous l'ont enseignée. Combien de visages chers défilent devant nos yeux : cela peut être le visage de nos parents qui ont demandé pour nous le baptême, ceux de nos grands-parents ou d'un proche qui nous a enseigné à faire le signe de la croix et à réciter les premières prières ou encore le visage d'un prêtre, etc... [...] Voilà c'est l'Eglise : une grande famille, dans laquelle on est accueilli et où l'on apprend à vivre en croyants et en disciples du Seigneur Jésus.

Jorge Mario BERGOGLIO

« Cette foi qui nous anime » pages 120-121
Pape François

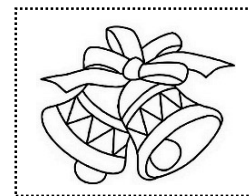
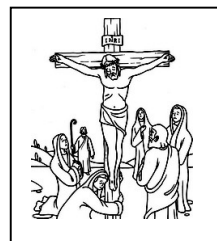
CHEMIN DE LA CROIX DU VENDREDI SAINT [15H00] (*)
15 AVRIL 2022

Nous comptons pour l'organiser à :

- MORHET : sur Georges MARTIN
- SIBRET : sur Jean-Emile GRESSE

ou une autre personne disponible dans le cas contraire.

(*) *Uniquement le Chemin de Croix*



Paroisse de SIBRET

Dim. 03 avril 22 (11h)

5^{ème} dimanche du Carême de l'année C

Lectorat : Thomas DUMONT

- **M.an.** pour Louise VERLAINE ; pour Sophie LOUIS
- **M.ch.** pour les défunts de la famille MAQUET-KIMUS ; pour les défunts des familles FILBICHE-LOUIS et LOUIS-THOMAS
- **M.fondées** pour Maria PIERRET ; pour Françoise LIEGEOIS ; pour Henriette ANNET et ses parents ; Joséphine FENA ; pour Joseph MILITIS ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

Dim. 10 avril 22
à partir de 9h30

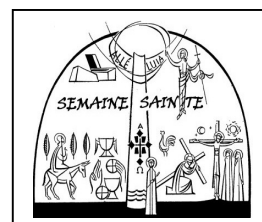
Dimanche des Rameaux et
de la Passion de Notre Seigneur de l'année C

Lectorat : par l'organisation

Troisième messe des Familles pour les enfants du catéchisme

Semaine sainte et Triduum pascal

Mar. 12 avril	Sacrement de Réconciliation à SIBRET (de 17h30 à 18h30)
Jeu. 14 avril	Jeudi saint (18h) à MORHET (Lect. : Anne THIRY)
Ven. 15 avril	Vendredi saint (18h) à CHENOOGNE (Office de la Passion) (Lect. : Marylène DEHEZ et Jean-Louis PECHON)
Sam.16 avril	Veillée pascale (20h) à SIBRET – Lectorat : voir ci-dessous
Dim. 17 avril	Pâques (9h30) Lescheret – (11h) Assenois et Bercheux
Veillée pascale : Th. DUMONT – G. MARTIN – J.L. PECHON – M. LAMOLINE <i>Chacun s'organiserà pour les différentes lectures de l'office.</i>	



Joyeuses fêtes
pascals !

Dim. 24 avril 22 (11h)
(pas d'horaire reçu)

2^{ème} dimanche de Pâques
Dimanche de la Divine Miséricorde de l'année C

Lectorat : par l'organisation

Premières communions à Sibret

Sam. 30 avril 22 (18h)

4^{ème} dim. de Pâques de l'année C

Lectorat : Myriam LAMOLINE

- **M.an.** pour Marie-Louise LEONARD et Joseph DUMONT ; pour Charles PIERLOT et Rosa JACQMIN
- **M.ch.** pour les défunts de la famille SCHMIT-THILTGES et Robert HENOUMONT ; pour Guillaume ANNET et défunts famille ANNET-ROSMAN ; pour les défunts des familles BOEUR-SABUS et SABUS-THOMAS, Albine THOMAS et Auguste SABUS
- **M.fondées** pour Joseph MILITIS ; pour Alfred PONCIN ; pour Marie-Thérèse HORMAN ; pour Maria CORDONNIER ; pour Berthe BECHET vve PIERRE ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

Mar. 12 avril 22 : SIBRET (17H30) Gr. PADRE PIO Adoration - chapelet – messe – vénération de la relique

OBJET(S) TROUVE(S)

Un bonnet a été oublié lors de la messe du 12 février 22 à l'église de MORHET. Il peut être réclamé à Guy WEBER 061/26.63.52



Paroisse de Morhet

Sam. 09 avril 22 (18h)

Dimanche des Rameaux et
de la Passion de Notre Seigneur de l'année C

Lectorat : deux personnes pour l'Évangile [Fernande **THIRY** et ...]

- **M.ch.** pour Alphonse LECOMTE, Alice SCHUMER, Germain LECOMTE ; pour Raymond PALIGOT ; pour Louis THIRY et Marie-Thérèse CHOFFRAY ; pour les défunts des familles MARS-FALLA ; pour Marie-Louise FLAMAND en l'honneur de N.D. de Lourdes ; pour Germain GEORGES en l'honneur de N.D. de Beauraing (*cette messe est demandée par les chorales de notre Secteur paroissial*)
- **M.fondées** pour Charles THIRY ; pour les défunts de la famille LEGARDEUR-DESSOY



Paroisse de Chenogne

Sam. 23 avril 22 (18h)

2^{ème} dimanche de Pâques
Dimanche de la Divine Miséricorde de l'année C

Lectorat : Marylène **DEHEZ**

- **M.an.** pour Alphonse COPINE et défunts famille MAJERUS-MATHIEU ; pour Maria LANNERS ; pour Simon AMANFO ; pour Léa RULKIN et Charles BURNOTTE
- **M.ch.** pour les défunts de la famille COPINE-ANTOINE ; pour Jean DEHEZ et défunts famille DEHEZ-INCOUL ; pour les défunts de la famille MAYON-PAULET
- **M.ch (Si)** pour Albert WILLOT, Marguerite ZABUS, Jean-Louis WILLOT et Eléodore TABART, Julienne PIROTTE

Quelques annonces et informations générales

- 1. Préparation au baptême : le mer. 27 avril 2022 s'inscrire au 0493.83.48.76**
- 2. Nos joies : SIBRET** → le samedi 30 avril à 14h30 baptêmes de :
 - François-Xavier **DESSE** fils d'Olivier et de Roseline **MAUXHIN**
 - Inès **SANDERS**, fille de Laurent et de Douceline **MAUXHIN**
- 3. Pèlerinage d'un jour à Banneux : le jeudi 03 juin 2022 (voir Eglise-Info)**
- 4. Changements :** *à partir de mai les jours des messes dominicales seront inscrites selon l'ordre chronologique du calendrier comme précédemment. La messe d'Assenois passe au 2^{ème} dimanche à 11h et en plus le 4^{ème} du mois à partir de juin 2022.*
- 5. Calendrier du Caté : CHENOGNE : dimanche 15 mai 22**
Rassemblement des enfants à partir de 9h30 (Clôture pour les 2èmes – 3èmes – 4èmes)
- 6. FABRIQUES D'ÉGLISE – La gestion du patrimoine**

Partie 02 – suite du bulletin 257 (mars 2022) **PROCEDURE**

L'acceptation par les fabriques d'église des **dons et legs**, avec ou sans charges, est toujours soumise à l'**autorisation préalable** de l'évêque et, si le montant dépasse **10.000 euros**, du **Gouverneur de la Province**.

Les donations entre vifs se font par acte notarié, dans lequel intervient la fabrique par son trésorier qui accepte provisoirement et dans lequel le donateur (la donatrice) déclare que cette acceptation provisoire lui a été notifiée. Cette acceptation est faite sous réserve de l'approbation de la tutelle.

Mais dès cet instant, la donation est parfaite en ce qui concerne le donateur (la donatrice) qui ne peut se rétracter.

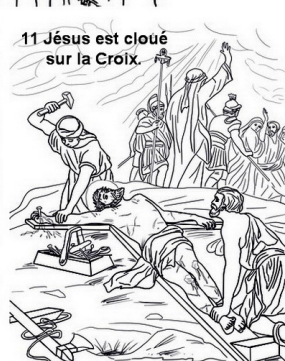
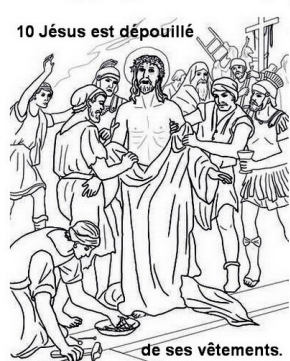
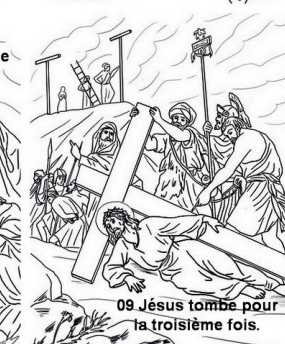
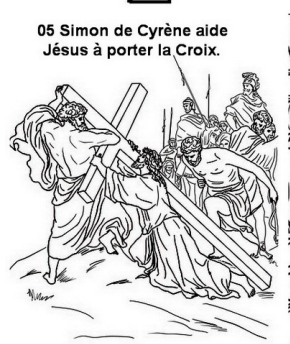
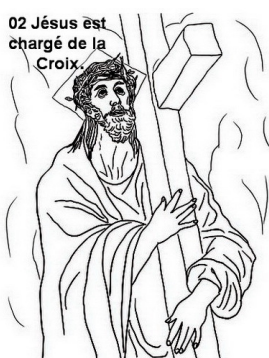
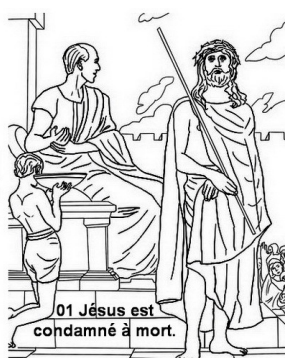
Quand il s'agit d'un legs, il n'y a pas lieu de l'accepter provisoirement ; le trésorier peut prendre immédiatement les mesures conservatoires qui s'imposent selon les circonstances, telles qu'une apposition de scellé ou un inventaire.

Le bureau des marguilliers transmet ensuite à l'évêché le dossier qui permettra à celui-ci de prendre position vis-à-vis de la libéralité. Ce dossier est constitué comme suit :

1. La délibération du bureau des marguilliers (en 4 exemplaires) donnant :
 - La date de l'acte de donation ou du décès du testateur ;
 - La description exacte et le montant des charges religieuses (s'il en existe) ;
 - Le mode de placement du capital ou de l'immeuble reçu et le revenu annuel qui sera produit ;
 - La description de l'intérêt pour la fabrique d'accepter la donation ou le legs.
2. La copie du testament olographe ou authentique (avec les codicilles éventuels) ou l'acte authentique de donation en expédition (avec mention dans ce cas de la notification de l'acceptation provisoire.
3. La contenance du patrimoine mobilier et immobilier de la fabrique d'église.
4. Si la libéralité est faite à charge d'entretien de sépulture (ce qui ne peut être que l'accessoire d'une autre charge), une attestation communale portant que la sépulture a fait ou non l'objet d'une concession et, dans l'affirmative, il en indique la durée.

SUITE SUR LE BULLETIN DE MAI 2022

Avec le Christ, remettons-nous en mémoire son Chemin de la Croix en parcourant ces 14 stations.



© Rédaction et mise en pages : **André LECOMTE** (0477.60.00.59) – Photocopies : **Thomas DUMONT** (061.26.71.67)